

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

LE LUNDI 22 FÉVRIER 2010

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton tenue le lundi 22 février 2010 à 19 h 31 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

## PRÉSENCES

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Bruce Grandy et les conseillers Jordan Graham, Steven Hicks, Dan Keenan, David Kelly, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Scott McConaghy, Eric Megarity, Mike O'Brien et Tony Whalen.

Aussi présents :

Joy R. Thomas, secrétaire municipale adjointe  
Chris MacPherson, administrateur municipal adjoint  
Barry MacKnight, chef de police  
Philip Toole, chef des pompiers  
Wayne Tallon, directeur – Services communautaires  
Murray Jamer, directeur – Ingénierie et travaux publics  
Frank Flanagan, directeur – Services d'aménagement  
Jane Blakely, directrice – Services généraux  
Tina Tapley-Jones, trésorière adjointe  
Alex Forbes, directeur adjoint – Services d'aménagement  
Michelle Brzak, avocate municipale  
John White, Communications générales  
Sean Lee, gestionnaire – Services d'ingénierie

## APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL

**Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 25 janvier 2010, soit adopté dans la forme présentée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## PRIÈRE

Le révérend Paul Ross dit la prière.

Présences

Approbation de procès-verbal

Prière

**PROCLAMATION – ROTARY INTERNATIONAL**

Rotary International

**ATTENDU QUE** Rotary International, fondé le 23 février 1905 à Chicago, en Illinois, aux É.-U., est le premier et l'un des plus importants organismes à but non lucratif au monde offrant des services;

**QUE** les 33 000 clubs Rotary établis dans 200 pays et régions géographiques comptent plus de 1,2 milliard de membres, dont des professionnels et des chefs d'entreprises;

**QUE** la devise de l'organisme « Servir d'abord » incite les membres à prodiguer des services humanitaires, à respecter des normes élevées en matière d'éthique et à aider à instaurer la bonne volonté et la paix dans le monde.

**QUE** Rotary finance les projets du club dans les pays en développement;

**QUE** Rotary lançait en 1985 le programme PolioPlus et a mené les efforts de mises en œuvre, avec l'Organisation mondiale de la Santé, les US Centres for Disease Control et l'UNICEF, d'initiatives visant à immuniser les enfants du monde contre la polio;

**QUE**, jusqu'à maintenant, Rotary a contribué à la protection de plus de deux milliards d'enfants de 122 pays, en y consacrant près 850 millions de dollars US ainsi qu'un nombre incalculable d'heures de travail bénévole, que les cas de polio ont connu depuis 1988 une baisse de 99 pour cent, et que le monde est tout près d'éradiquer cette maladie;

**QUE** Rotary est la plus importante source de financement privé des études sur la scène internationale et favorise la compréhension à l'échelle internationale par des bourses d'études, des programmes d'échange et des subventions humanitaires;

**QUE** les clubs Rotary de Fredericton Sud, de Fredericton Nord et Sunrise de Fredericton comptent plus 120 membres, subventionnant des projets de service pour s'attaquer aux graves problèmes touchant la pauvreté, la santé, la faim, l'analphabétisme ainsi que l'environnement, tant chez nous qu'à l'étranger.

**POUR CES MOTIFS**, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame par la présente, **le 23 février 2010, Journée Rotary** à Fredericton et encourage les citoyens à se joindre à moi afin de rendre hommage à Rotary International qui compte plus de 105 années de service visant à améliorer la condition humaine dans notre localité et dans le monde entier.

**AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE ET LOTISSEMENT –  
1530, CHEMIN LINCOLN (EDOUARD GEBRAEL)**

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), afin de rezoner le terrain sis au 1530, chemin Lincoln de zone résidentielle deux (R-2) à résidentielle deux-B (R-2B), et de le lotir de façon à créer 7 parcelles de zone résidentielle deux-B (R-2B), sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire municipale adjointe déclare avoir reçu au bureau de l'administrateur municipal 40 lettres d'objection et 2 pétitions, comptant en tout 344 signatures.

**DES MEMBRES DE LA POPULATION S'ADRESSENT AU  
CONSEIL**

Jim Quigley, porte-parole d'un groupe de citoyens du secteur, donne une présentation PowerPoint. Larry Sovey et John Ventham s'adressent aussi au conseil.

Les trois intervenants se disent préoccupés du nombre accru d'entrées de voitures qu'il sera permis de construire si la demande de M. Gebrael est approuvée. Depuis fort longtemps, le secteur en question est la scène d'innombrables accidents de voiture, en raison de l'encombrement des voies de circulation, de la piètre visibilité, des conditions routières et de l'état général de la route.

**Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.690**

**Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.690, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.690, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

Audience publique –  
rezonage et lotissement –  
1530, chemin Lincoln  
(Edouard Gebrael)

Des membres de la  
population s'adressent au  
conseil

Première lecture de l'arrêté  
n° Z-2.690

Deuxième lecture de l'arrêté  
n° Z-2.690

**CONCOURS DE COMPOSITION PENSONS VERT 2010**

Le conseiller municipal Scott McConaghy, président du Comité de la sécurité publique et de l'environnement, annonce le lancement du concours d'essais Pensons vert 2010 de Fredericton, et encourage les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année à y participer.

Concours de composition  
Pensons vert 2010

**AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE, MODIFICATION DE ZONAGE ET LOTISSEMENT – PROLONGEMENT DE LA PROMENADE GILRIDGE – 419, PROMENADE CLEMENTS ET 281, CHEMIN CLAUDIE (LINCOLN THOMPSON)**

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2) par le rezonage d'une partie du terrain sis en retrait d'un prolongement de la promenade Gilridge de zone de développement futur (F.D.) à résidentielle cinq (R-5); à modifier la zone résidentielle cinq (R-5), de façon à permettre la construction d'habitations unifamiliales de zone résidentielle deux-B (R-2B), ainsi qu'un lotissement visant à créer trente-cinq (35) parcelles résidentielles constructibles, sous réserve des conditions stipulées.

Audience publique –  
rezonage, modification de  
zonage et lotissement –  
prolongement de la  
promenade Gilridge – 419,  
promenade Clements et 281,  
chemin Claudie (Lincoln  
Thompson)

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

**Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.691**

**Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE l'arrêté n° Z-2.691, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Première lecture de l'arrêté  
n° Z-2.691

**Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE l'arrêté n° Z-2.691, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deuxième lecture de l'arrêté  
n° Z-2.691

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

**EXEMPTION RELATIVE AU STATIONNEMENT**

Réception d'une demande de Baukje (Bo) Medema qui souhaite obtenir une exemption relative aux restrictions de stationnement de deux heures dans certaines rues de la ville dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 18 mars 2010.

Exemption relative au  
stationnement

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, **IL EST RÉSOLU QU'une dérogation à la restriction de stationnement de deux heures soit accordée, rue George, entre rue Regent et av. University (côté nord seulement), et rue Church, entre Brunswick et George, le jeudi 18 mars 2010 de 9 h à 17 h, pour la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, sous réserve du respect des autres règlements de circulation automobile établis par le personnel; QUE les frais de stationnement usuels s'appliqueront pour tous les parcomètres de la rue George.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PREMIÈRE COLLECTE D'ALIMENTS – ASSOCIATION DES ÉCLAIREURS BADEN POWELL**

Réception d'une demande de Toon/Shelley Pronk visant la tenue d'une collecte d'aliments le samedi 17 avril 2010.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller David Kelly **QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU que soit accordée à l'Association des Éclaireurs Baden-Powell la permission de solliciter les résidences de Fredericton dans le secteur délimité par les rues Regent et Smythe ainsi que Dundonald et Priestman, pour collecter des aliments non périssables et des produits de nettoyage, au profit de la cuisine communautaire de Fredericton, le samedi 17 avril 2010 de 10 h à midi.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

**FESTIN DE HOMARD SUR LA PELOUSE 2010 DE UNITED WAY**

Réception d'une demande de permission de Sarah Corey qui souhaite tenir le Festin de homard sur la pelouse, le jeudi 27 mai 2010.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Dan Keenan **QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU que soit accordée à United Way : fonds de dotation la permission de tenir le Festin de homard sur la pelouse,**

Première collecte d'aliments  
– Association des éclaireurs  
Baden Powell

Festin de homard sur la  
pelouse 2010 de United Way

le jeudi 27 mai 2010 à la place des Officiers, sous réserve du respect des recommandations du personnel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

**MARCHE DES SOUVENIRS DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER**

Marche des souvenirs de la Société Alzheimer

Réception d'une demande de permission de la part de Lori Sabo pour la tenue de la Marche des souvenirs le dimanche 30 mai 2010.

**Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick la permission de tenir au parc Odell la 7<sup>e</sup> édition annuelle de sa Marche des souvenirs le dimanche 30 mai 2010.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MARCHE POUR LA SLA**

Marche pour la SLA

Réception d'une demande de permission de Carol Cottrill visant la tenue de la Marche pour la SLA, le dimanche 6 juin 2010.

**Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Société Alzheimer du Nouveau-Brunswick la permission de tenir la 7<sup>e</sup> édition annuelle de sa Marche des souvenirs le dimanche 6 juin 2010 sur les sentiers riverains.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*(Étant donné que cette résolution contient une erreur dans le nom d'événement spécial, la demande concernant la tenue de la Marche pour la SLA sera à l'ordre du jour de l'assemblée municipale du 8 mars 2010.)*

**FIBERGLASS ALLEY 2010 – EXPOSITION ANNUELLE DE CORVETTES**

Fiberglass Alley 2010 – exposition annuelle de corvettes

Réception d'une demande de permission de John W. Johnston qui souhaite tenir l'exposition de Corvettes, Fiberglass Alley 2010, le 19 juin 2010.

**Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU que soit accordée à River Valley Vettes la permission de tenir l'exposition de Corvettes, Fiberglass Alley 2010 le samedi 19 juin 2010 de 7 h à 15 h dans le stationnement derrière la place des Officiers.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONFIRMATION D'ARRÊTÉS**

Confirmation d'arrêtés

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, qui confirme sa position relativement aux arrêtés suivants :

1. Arrêté Z-2.689 – 526, chemin Woodstock (City of Fredericton)
2. Arrêté Z-2.690 – 1530, chemin Lincoln (Edouard Gebrael)
3. Arrêté Z-2.691 – prolongement de la promenade Gilridge (Lincoln Thompson – 628298 NB Ltd.)

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MODIFICATION DE ZONAGE – 177, RUE ARGYLE (JAMIE ET CONNIE WHEATON)**

Modification de zonage – 177, rue Argyle (Jamie et Connie Wheaton)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Connie et Jamie Wheaton visant à modifier la zone d'habitation 3 A (TP-3A) afin de permettre l'exploitation d'une garderie commerciale au 177, rue Argyle, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 17 février 2010.

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, ainsi que des conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution**

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE ATTENDU QUE** pendant la séance du 22 février 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative au plan de zonage de la ville – zone 3 A (TP-3A) prévue à l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, afin de permettre une garderie commerciale pour 24 enfants sur le terrain sis au 177, rue Argyle, comme le montre l'annexe « A » jointe à cette résolution et qui en fait partie; sous réserve des conditions stipulées; de plus, que soient abrogés l'arrêté n° Z-2.448, adopté par le conseil municipal le 14 mars 2005, ainsi que les conditions modifiées s'y rattachant et accompagnant l'entente établie en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, adoptées par le conseil le 14 avril 2008.

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que le projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public, et que le conseil examine les oppositions et appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 22 mars 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 1**.

**REZONAGE ET LOTISSEMENT – 133, RUE GARDEN (STEPHEN JENSEN)**

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Stephen Jensen en vue d'un lotissement visant à créer 2 parcelles résidentielles et à rezoner une partie du terrain sis au 133, rue Garden de zone résidentielle deux (R-2) à résidentielle six (R-6) (lot 10-39), sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 17 février 2010.

**Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées.**  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## Résolution

Rezonage et lotissement –  
133, rue Garden (Stephen  
Jensen)

**Résolution**

**Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE** pendant la séance du 22 février 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, afin de modifier le zonage d'une parcelle du terrain (lot 10-39) sis au 133, rue Garden de zone résidentielle 2 (R-2) à résidentielle 6 (R-6), comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que le projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public, et que le conseil examine les oppositions et appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 22 mars 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 2**.

**LOTISSEMENT – 939, CHEMIN WOODSTOCK (VILLE DE FREDERICTON)**

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, pour ajouter du terrain au droit de passage public, et créer deux (2) servitudes de service public au 939, chemin Woodstock, sous réserve de la condition suivante :

- a) Concevoir le plan final de lotissement de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 13/10 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.

**Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE** le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LOTISSEMENT ET ASSENTIMENT DU CONSEIL – RUE SPENCER (CITY OF FREDERICTON)**

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Calvin Thompson, au

Résolution

Lotissement – 939, chemin Woodstock (Ville de Fredericton)

Lotissement et assentiment du conseil – rue Spencer (City of Fredericton)

nom de Gail et Gordon Carlisle, en vue de créer six (6) parcelles résidentielles constructibles, une servitude de service municipal, et d'ajouter du terrain au droit de passage public afin de créer un prolongement à la rue Spencer, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Soumettre un plan final de lotissement essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 16/10, à la satisfaction de l'agent d'aménagement;
- b) Assurer l'accès, la viabilisation, la construction de voie et le nivellement du lot à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics;
- c) Céder les terres publiques sous forme d'argent comptant.

**Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Dan Keenan IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le plan provisoire de lotissement produit par Trainor Surveys (1974) LTD., intitulé « Subdivision Plan, City of Fredericton, Gail Carlisle and Gordon M. Carlisle Subdivision » rue Spencer, Fredericton, comté d'York, au Nouveau-Brunswick reçoive l'assentiment du conseil en application du paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LOTISSEMENT – CBCL LTD. (PROLONGEMENT DE LA PROMENADE MOOERS)**

Lotissement – CBCL Ltd.  
(prolongement de la promenade Mooers)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de CBCL Ltd., au nom de Percy Jones, en vue d'un lotissement visant à créer 85 parcelles résidentielles de zone deux (R-2) en bordure d'un prolongement du chemin Mooers, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Soumettre un plan final de lotissement essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 21/10, à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Concevoir l'accès à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) Concevoir la rue de manière à ce que la configuration et le percement soient essentiellement conformes au plan III joint au rapport de planification 21/10, à la satisfaction de directeur – Ingénierie et travaux publics.

- d) Concevoir et installer les services d'eau, d'égout sanitaire et d'égout pluvial à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- e) Assumer, en tant que promoteur, les coûts associés au raccordement de la promenade Carriage Hill avec Terrasse Silverwood et Terrasse Silverwood à l'ouest de Silverwood Rise, à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- f) Avant l'enregistrement du plan final de lotissement, veiller à ce que l'emplacement d'une allée piétonne ou d'un sentier soit déterminé par le directeur des Services communautaires.
- g) Fournir, en tant que promoteur, un rapport produit par un hydrogéologue qualifié afin de prévenir tout problème de puits éventuel.
- h) Soumettre un plan détaillé de nivellement et de gestion des eaux pluviales, y compris la cession de la parcelle du bassin de rétention (plan III), le tout à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- i) Céder la portion de terre publique requise sous forme d'argent comptant, à la satisfaction du directeur – Services communautaires.
- j) Assumer, en tant que promoteur, le coût des trottoirs aux endroits à être déterminés par le directeur – Ingénierie et travaux publics.
- k) Assumer, en tant que lotisseur, les coûts de viabilisation.
- l) Accorder gratuitement à la Ville et aux autres services publics toutes les servitudes jugées nécessaires.

**Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Stephen Kelly IL EST RÉSOLU QUE le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme soit adopté, ainsi que les conditions recommandées.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**STRATÉGIE DE RESPONSABILISATION À L'ÉGARD DE LA PROPRIÉTÉ – DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LOI SUR L'URBANISME**

**Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Jordan Graham IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise par la présente le personnel à faire parvenir au ministère des Gouvernements locaux une demande visant à**

Stratégie de responsabilisation à l'égard de la propriété – demande de modification de la *Loi sur l'urbanisme*

apporter des modifications à *Loi sur l'urbanisme*, ainsi qu'à tout autre règlement pertinent, de sorte que la réglementation confère un pouvoir d'exécution accru, comme suit :

- Permettre la création d'infractions relevant des arrêtés de zonage ou de règlements sur l'exécution des arrêtés, établis conformément à la *Loi sur l'urbanisme* et permettre la remise de billets de contravention pour leur non-respect;
- Permettre l'imposition d'amendes et de frais découlant de l'exécution des arrêtés, à être ajoutés au rôle de perception sous forme de privilège sur les biens;
- Améliorer l'efficacité de la procédure afin de permettre au personnel d'accéder aux terrains visés aux fins de l'exécution des arrêtés et autres règlements;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** la demande soit aussi présentée à l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick afin d'obtenir son appui.

À ce sujet, le maire adjoint Bruce Grandy et les conseillers Jordan Graham et Scott McConaghy félicitent le conseiller Stephen Chase et le remercient de s'être chargé de ce dossier, ainsi que le personnel municipal pour sa collaboration.

**La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**APPEL D'OFFRES T10-27 SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN – BÂTIMENT DE LA CASERNE DE TWO NATIONS CROSSING**

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-27 Services de nettoyage et d'entretien – Bâtiment de la caserne de Two Nations Crossing, à Capable Building Cleaning Ltd., soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note et moins-disant répondant aux spécifications, pour un prix total soumissionné de 31 315,10 \$, TVH en sus, pour la période de contrat, du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2013, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-27 à Capable Building Cleaning Ltd.

**DEMANDE DE PROPOSITIONS P08-11 – PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA PATROUILLE DE SÉCURITÉ AU FREDERICK SQUARE, AU GARAGE DE LA RUE BRUNSWICK ET AUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX CONNEXES AINSI QUE SURVEILLANCE AU VOLANT DES APPAREILS DE PÉAGE DE STATIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ – SERVICES DE STATIONNEMENT**

Adjudication du contrat découlant de la demande de propositions P08-11 à Perpetual Security Corporation

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la prolongation du contrat découlant de l'appel d'offres P08-11, patrouille de sécurité au Frederick Square, au garage de la rue Brunswick et aux bâtiments municipaux connexes ainsi que surveillance au volant des appareils de péage de stationnement de la municipalité, à *Perpetual Security Corporation*, pour une (1) année, du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011. Deux patrouilles à l'heure à 4,05 \$ chacune; du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011 à 4,93 \$ chacune; contrat d'une valeur estimative totale (2 années) de 27 439,34 \$, TVH en sus, et autorise la signature du contrat par le maire et la secrétaire municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**NOMINATIONS – COMITÉ DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE**

Nominations – Comité de sauvegarde du patrimoine

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que les personnes suivantes soient nommées au Comité de préservation du patrimoine :

- Douglas Wright, mandat de trois années expirant le 28 février 2013;
- Kevin McDonald, mandat de trois années expirant le 28 février 2013;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**NOMINATION – SECRÉTAIRE MUNICIPAL ADJOINT**

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE, conformément à l'article 74 de la *Loi sur les municipalités*, Chris MacPherson soit nommé secrétaire municipal adjoint à compter du 22 février 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL — DIRECTIVE AU PERSONNEL DE L'ARÉNA YORK**

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE la directive au personnel de l'aréna York soit ajoutée comme point 9.D. à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ARÉNA YORK – DIRECTIVE AU PERSONNEL**

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le directeur des Services communautaires produise un rapport concernant les coûts associés aux rénovations à l'aréna York afin de rendre l'installation conforme aux codes actuels, ainsi que les coûts associés à son exploitation future.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE – 526, CHEMIN WOODSTOCK (VILLE DE FREDERICTON)**

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), afin de rezoner le terrain sis au 526, chemin Woodstock, de zone résidentielle six (R-6) à zone d'espaces libres (O.S.), sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Nomination – Secrétaire municipale adjoint

Ajout d'un point à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal — directive au personnel de l'aréna York

Aréna York – directive au personnel

Audience publique – rezonage – 526, chemin Woodstock (Ville de Fredericton)

**Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.689**

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-2.689, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.689

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-2.689, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.689

*En raison de son absence à la séance du 8 février 2010, moment où les oppositions ont été entendues, le conseiller Dan Keenan s'excuse et quitte la salle à 20 h 22.*

Le conseiller Keenan quitte la salle

**MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1, ARRÊTÉ VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION – RESTRICTION DE STATIONNEMENT RUE ADAMS ET CROISSANT BIRCH**

Modification de l'arrêté n° T-1 – restriction de stationnement rue Adams et croissant Birch

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° T-1.40, Arrêté modifiant l'arrêté n° T-1, sur la réglementation de la circulation, soit lu en troisième lieu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Motion de lecture de l'arrêté n° T-1.40 par numéro d'article

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° T-1.40, un arrêté modifiant l'arrêté n° T-1 sur la réglementation de la circulation, soit lu en troisième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Motion de troisième lecture par titre de l'arrêté n° T-1.40

*(La lecture par numéro d'article de l'arrêté n° T-1.40 ayant par mégarde été omise, la troisième lecture de cet arrêté sera à l'ordre du jour de la prochaine séance ordinaire du conseil.)*

**MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-7, ARRÊTÉ CONCERNANT LES PARCOMÈTRES, LES ZONES DE STATIONNEMENT ET LES HORODATEURS – MODIFICATION DU TARIF MENSUEL POUR LE PARC-AUTO DE LA MAISON YORK**

Modification de l'arrêté n° T-7 – Modification du tarif mensuel, parc-auto de la maison York

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° T-7.6, Arrêté modifiant l'arrêté n° T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Motion de lecture de l'arrêté n° T-7.6 par numéro d'article

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n°T-7.6, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu par titre en troisième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Motion de troisième lecture par titre de l'arrêté n° T-7.6

*(La lecture par numéro d'article de l'arrêté no T-7.6 ayant été omise par inadvertance, la troisième lecture de cet arrêté sera à l'ordre du jour de la prochaine séance ordinaire du conseil.)*

**REZONAGE ET LOTISSEMENT – 771, AVENUE MACLAREN ET 811, RUE MCEVOY (VILLE DE FREDERICTON)**

Adoption des conditions :  
Rezonage et lotissement –  
771, avenue MacLaren et  
811, rue McEvoy (Ville de  
Fredericton)

**Adoption des conditions**

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° (Z-2) en vue de rezoner le terrain sis au 771, avenue MacLaren et au 811, rue McEvoy de zone institutionnelle (I) à zone résidentielle deux-A (R-2A), zone résidentielle deux-B (R-2B) et zone de parc (P); en vue d'un lotissement visant à créer sept (7) parcelles résidentielles constructibles, et d'un lotissement visant à ajouter du terrain au droit de passage public et à remembrer une partie du terrain avec le parc adjacent comme le montre le plan III joint au rapport de planification 140/09, comme le précise l'arrêté Z-2.686 :**

- a) Présenter un plan final de lotissement essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 140/09 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Fournir l'accès, la viabilisation, la gestion des eaux pluviales, le nivellement du terrain et la remise en état de la voie, à la satisfaction du directeur – Ingénierie et des travaux publics.
- c) Concevoir l'immeuble à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- d) Céder les terres publiques sous forme de terrain.
- e) Assurer une zone tampon d'arbres de 8 m à partir de la limite arrière de terrain des lots donnant rue McEvoy de façon à conserver tous les arbres sains.

*À ce sujet, le conseiller Eric Megarity fait savoir qu'il n'appuiera pas la demande en raison de la perte d'espace vert qui en découlerait.*

**La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE SANS UNANIMITÉ, les conseillers Scott McConaghy et Eric Megarity ayant voté contre.**

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.686**

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° Z-2.686, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Motion de lecture de l'arrêté n° Z-2.686 par numéro d'article

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° Z-2.686, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Motion de troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.686

**Approbation de lotissement**

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton que le lotissement visant à créer sept (7) parcelles résidentielles constructibles, en vue d'ajouter du terrain au droit de passage public et de remembrer une partie du terrain avec le parc adjacent, comme le montre le plan III joint au rapport de planification 140/09, soit approuvé. ADOPTÉ SANS UNANIMITÉ, le conseiller Eric Megarity ayant voté contre.**

Approbation de lotissement

*(La lecture par numéro d'article de l'arrêté n° Z-2.686 ayant été omise par inadvertance, l'adoption des conditions, la troisième lecture de cet arrêté et la demande de lotissement seront à l'ordre du jour de la prochaine séance ordinaire du conseil.)*

**REZONAGE – 255, CHEMIN WOODSTOCK (GORMAN HOLDINGS LIMITED)****Adoption des conditions**

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° (Z-2) visant à rezoner des parties de deux terrains sis au 255, chemin Woodstock de zone d'espace libre (O.S.) à résidentielle deux (R-2), comme le précise la version préliminaire de l'arrêté n° Z-2.688 :**

Adoption des conditions – Rezonage – 255, ch. Woodstock (Gorman Holdings Limited)

En cas de **remembrement** des NID 01437953 et 75288365 :

- a) Assurer l'accès, la viabilisation et le nivellement du terrain à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- b) Céder gratuitement les servitudes nécessaires (services, droit d'accès en surface et services publics)
  - par le NID 01437961 pour le lot formé par le remembrement des NID 01437953 et 75288365,
  - par une servitude recommandée par le fournisseur de services dans le cas de services publics;
- c) Enregistrer les servitudes en bonne et due forme avant la délivrance du permis de construire sur le lot remembré;
- d) Régulariser le statut du garage par l'obtention d'une attestation assermentée que la structure a été construite avant l'entrée en vigueur en novembre 1979 de l'arrêté de zonage 450 qui le rendait non conforme;
- e) En cas de changements apportés maintenant ou plus tard, faire correspondre la nouvelle limite de zonage des lots sis entre les zones d'espace ouvert et résidentielle avec les limites d'inondation déterminées par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

En cas de **non-remembrement** des NID 01437953 et 75288365 :

- a) Assurer l'accès, la viabilisation et le nivellement du terrain à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics;
- b) Avant la délivrance de tout permis de construire sur ces lots, enlever, moderniser et dimensionner les conduites de branchement actuelles et les concevoir de façon à offrir les services aux deux lots séparément, le tout à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics;
- c) Accorder gratuitement les servitudes de services, d'accès de surface (droit de passage) et autres services publics
  - par le NID 01437961 pour les NID 01437953 et 75288365,
  - par le NID 01437953 pour le NID 75288365,
  - par une servitude recommandée par le fournisseur de services dans le cas de services publics;
- d) Enregistrer les servitudes en bonne et due forme avant la délivrance de tout permis de construire sur les lots et les concevoir à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics;

- e) Localiser le garage sur un des deux lots, ou l'enlever complètement, et veiller à ce qu'il y ait un bâtiment principal sur chaque lot, le tout à la satisfaction de l'agent d'aménagement;
- f) En cas de changements apportés maintenant ou plus tard, faire correspondre la nouvelle limite de zonage des lots sis entre les zones d'espace ouvert et résidentielle avec les limites d'inondation déterminées par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.688**

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° Z-2.688, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Motion de lecture de l'arrêté n° Z-2.688 par numéro d'article

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° Z-2.688 visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par titre en troisième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Motion de troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.688

*(La lecture par numéro d'article de l'arrêté n° Z-2.688 ayant été omise par inadvertance, l'adoption des conditions et la troisième lecture de cet arrêté seront à l'ordre du jour de la prochaine séance ordinaire du conseil.)*

**ABSENCE DU CONSEILLER STEPHEN CHASE**

Absence du conseiller Stephen Chase

**Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE le conseiller Stephen Chase soit excusé et dispensé de la pénalité prévue dans le règlement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller David Kelly, QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance est levée à 20 h 26.

Soumis à l'approbation du conseil municipal par

*(Sgd.) Karen Garrett*

Karen Garrett,  
Secrétaire de séance